

Rapport du conseil communal du 24 mars 2026

Séance publique

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) ouvre la séance du conseil communal.

1. Bain en plein air:

a) Règlement-taxe concernant la fixation des tarifs.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique qu'il s'agit du bain en plein air, lequel sera rouvert dans un avenir prévisible, raison pour laquelle la présente séance a été convoquée. Il avait été décidé, l'année dernière, de se réunir avec les responsables de la Ville de Remich, ce qui a bien eu lieu. Cela s'est toutefois accompagné de certaines difficultés. Finalement, la Ville de Remich a communiqué les modalités de son règlement tarifaire actuel pour cette année. Étant donné que des modifications sont apportées au bain en plein air de la Ville de Remich, on souhaite également procéder à des adaptations à Grevenmacher.

Monsieur Ralph WAGNER du service financier se voit accorder la parole. Il présente les tarifs d'entrée actuels du bain en plein air et explique comment les prix se présenteraient à l'avenir après l'adoption du présent règlement-taxe.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) précise que dans le nouveau règlement-taxe la carte de 20 entrées est supprimée et que l'entrée tardive sera avancée à 17h00.

Monsieur Ralph WAGNER compare en outre les nouveaux tarifs locaux à ceux de la Ville de Remich et explique que la Ville de Remich dispose d'autres moyens techniques et peut donc également proposer un tarif horaire, ce qui n'est pas possible à Grevenmacher. Il souligne par ailleurs que la Ville de Grevenmacher verse chaque année un montant net d'environ 1 million d'euros afin d'assurer le fonctionnement du bain en plein air.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande si la raison principale de l'augmentation des prix d'entrée réside donc dans le fait que la Ville de Remich a relevé ses tarifs.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique qu'il avait été annoncé l'année dernière qu'il serait envisagé de s'aligner, dans la mesure du possible, sur les prix de la Ville de Remich, mais que l'on se situe néanmoins toujours nettement en dessous de leur niveau tarifaire.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande en outre si des statistiques sont disponibles, notamment en ce qui concerne les abonnements. Il serait intéressant de savoir combien d'abonnements ont été vendus à des résidents et combien à des non-résidents. Il est confirmé que des statistiques relatives aux abonnements vendus sont effectivement disponibles. L'information indiquant combien d'entre eux concernent des résidents et combien des non-résidents sera communiquée ultérieurement.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) fait valoir qu'avec l'adaptation proposée, les personnes qui utilisent le bain en plein air moins fréquemment seraient, dans une certaine mesure, désavantagées. Il estime donc qu'il serait judicieux de fixer un tarif distinct pour les non-résidents, par exemple 150 €, comme cela se pratique également dans la Ville de Remich. Cela permettrait d'éviter que des personnes venant de l'extérieur ne soient spécifiquement attirées. Monsieur Ralph WAGNER du service financier explique que cela n'est pas si simple à mettre en œuvre. Il s'est renseigné à ce sujet auprès du Ministère des Affaires intérieures. On lui a indiqué qu'une telle différenciation est en principe possible, mais qu'il convient de tenir compte de la législation européenne. Dans ce cas, cela vaut surtout pour les frontaliers.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) ajoute que l'on pourra rediscuter ultérieurement de différencier entre les résidents et les non-résidents, mais qu'il n'est pas encore certain à l'heure actuelle que cette mesure soit effectivement mise en œuvre dans la Ville de Remich. Une réglementation correspondante devrait d'abord être approuvée par le Ministère.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) remarque dans ce contexte qu'il existe d'autres bains en plein air dans le pays dans lesquels les résidents bénéficient d'un avantage caché.

Le conseiller Marc URY (CSV) répond que cela est comparable à la « Maacher Fräizäitkaart».

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) rappelle une nouvelle fois que l'augmentation tarifaire élaborée conjointement doit néanmoins être considérée comme très modérée dans l'ensemble.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) fait à nouveau savoir qu'ainsi les personnes qui utilisent le bain en plein air moins fréquemment seraient désavantagées.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) reconnaît que l'on peut en principe y souscrire, mais qu'il n'est toutefois pas possible de prendre en compte toutes les éventualités dès le départ.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) propose de soumettre au vote le présent règlement-taxe, dans sa forme actuelle, mais explique qu'elle prend très au sérieux les remarques formulées et que la thématique sera réexaminée l'année prochaine.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) se renseigne sur les modalités d'utilisation de la « Fräizäitkaart » cette année.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique qu'il s'agit d'un bon d'achat pouvant être utilisé au bain en plein air, par exemple. Seul un montant y est indiqué. Il n'est pas précisé à quelles fins spécifiques le bon est destiné.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) précise que, de cette manière, un avantage est ainsi également accordé aux enfants de la Ville de Grevenmacher. Si les communes voisines disposent également d'une « Fräizäitkaart » correspondante, il serait possible, le cas échéant, de procéder à des compensations entre elles.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) se félicite de l'introduction d'un abonnement spécifique destiné aux personnes en situation de handicap. Dans ce contexte, elle se renseigne si un dispositif approprié (par exemple une chaise spéciale ou un type de balançoire) est également prévu afin de faciliter l'accès à l'eau à ces personnes.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique que cette question n'a pas encore été abordée jusqu'à présent, mais qu'il s'agit là d'une bonne approche respectivement d'une suggestion pertinente.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) fait remarquer que l'abonnement destiné aux familles nombreuses (> 2 enfants) devrait également prendre en compte les enfants de plus de 18 ans qui fréquentent encore l'école.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique alors que cette disposition sera encore complétée.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) déclare que, si les remarques formulées sont prises en compte, le règlement-taxe est acceptable pour le parti démocratique. Sa fraction formule toutefois encore une petite critique: dans le cadre d'une telle refixation d'un règlement-taxe, il serait, à son avis, opportun de consulter au préalable la commission des finances.

Accepté à l'unanimité.

b) Adaptation ponctuelle du règlement d'utilisation des infrastructures.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) précise que, concernant le code vestimentaire, on s'est également orienté sur la Ville de Remich. Toutefois, il ne peut pas encore être procédé à un vote sur ce point aujourd'hui, une prise de position du Ministère de la Santé étant encore nécessaire à cet égard.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) demande dans ce contexte si le néoprène sera à nouveau autorisé à l'avenir. Cela est confirmé par le collègue échevinal.

2. Informations par le collège échevinal sur les dossiers en cours.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) informe qu'actuellement, des cas de vandalisme sont constatés de manière accrue, notamment dans les installations sanitaires publiques. La police a été informée de ces incidents. Les auteurs présumés étant pour la plupart des mineurs, les moyens d'intervention de la police sont limités. Toutefois, la police a annoncé qu'elle renforcera ses patrouilles dans les zones concernées.

Concernant le dossier Tanklux, la bourgmestre informe que l'on a travaillé de manière intensive la veille à la rédaction du communiqué officiel concernant le déchargement des navires pétroliers pendant les heures de nuit ainsi que les distances de sécurité qui y sont prévues. Dès que le communiqué sera finalisé, il sera transmis à tous les membres du conseil communal.

3. Questions au collège échevinal.

La conseillère Carine SAUER (CSV):

- Elle observe ce qui suit: elle a remarqué que, dans la rue des Remparts, un horodateur est difficilement accessible aux piétons dès qu'un véhicule est stationné devant celui-ci.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique explique qu'il est prévu de déplacer l'horodateur concerné au cours des prochains jours.

La conseillère Tess BURTON (LSAP):

- Elle signale que l'on a récemment signalé à plusieurs reprises que l'éclairage de la gare routière est insuffisant.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) explique qu'elle a déjà abordé cette situation à plusieurs reprises et indique qu'elle transmettra à nouveau cette remarque à la personne compétente du service technique.

Le conseiller Claude WAGNER (DP):

- Il s'exprime au sujet de l'action « Fréijoersbotz », qui a eu lieu samedi dernier. En principe, il salue le fait que celle-ci soit organisée chaque année, mais estime toutefois qu'une restauration adéquate ainsi qu'un équipement approprié devraient être garantis aux citoyens dans le cadre de cette action. À cet égard, il formule les critiques suivantes:

D'une part, il suggère de commencer l'événement, par exemple, avec du café et des croissants.

D'autre part, il est d'avis que la Ville de Grevenmacher devrait mettre à disposition des participants de la « Fréijoersbotz » le matériel nécessaire, tel que des gants et des gilets de sécurité.

En ce qui concerne le repas de midi offert aux participants par la Ville, il précise que celui-ci était de qualité insuffisante l'année dernière et que, cette année, les quantités n'étaient pas suffisantes.

Il critique également le fait que la « Fréijoersbotz » ne se soit pas terminée au même endroit qu'elle avait commencé.

Enfin, il souligne qu'il n'était pas judicieux d'organiser l'action « Fréijoersbotz » le même jour que l'« Édition connectée » du « Relais pour la Vie ». Il estime que les deux événements auraient pu être combinés. Dans ce cas, il y aurait éventuellement eu davantage de participants aux deux endroits.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) partage son avis sur ce point et explique qu'il pourrait être envisagé, l'année prochaine, de combiner les deux événements.

- Un autre point soulevé par le conseiller Claude WAGNER (DP) concerne le justificatif de paiement que les associations doivent désormais présenter lors de l'acquisition de matériel extraordinaire. Il demande s'il n'était pas suffisant de fournir la facture correspondante à la place du justificatif de paiement.

Monsieur Ralph WAGNER du service financier explique que la présentation d'un justificatif de paiement a toujours été requise. Le conseiller Marc URY (CSV) ajoute qu'une facture atteste certes de l'acquisition, mais que seul le justificatif de paiement est reconnu comme preuve du paiement effectif. Monsieur Ralph WAGNER précise en outre que les factures portent souvent déjà la mention que le montant a été acquitté et qu'il est relativement rare qu'une association effectue ultérieurement un virement séparé. Dans l'ensemble, le règlement avec les associations fonctionne généralement sans difficulté.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) précise que sa remarque vise uniquement à ne pas imposer de charge administrative supplémentaire aux associations dans le cadre de leur engagement bénévole.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) :

- Il rapporte qu'il a remarqué, le week-end dernier, que sur la piste cyclable en direction du jardin des papillons, plusieurs marquages et flèches directionnelles sont à peine encore visibles.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que l'ensemble de la piste cyclable sera contrôlé et que les marquages seront, le cas échéant, renouvelés.

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) :

- Elle demande s'il est prévu d'élaborer une charte relative à l'utilisation de l'intelligence artificielle.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) répond que ce sujet n'a pas encore été abordé à ce jour, mais que le SIGI (Syndicat Intercommunal de Gestion Informatique) est actuellement en train d'élaborer une telle charte.

L'échevine Liane FELTEN (CSV) ajoute que cette thématique relève du domaine de la digitalisation et de la cybersécurité et fait actuellement l'objet d'un examen approfondi. On n'est pas encore prêt à s'engager dans cette voie, mais l'élaboration d'une telle charte n'est pas oubliée.

Le conseiller Claude WAGNER (DP) souligne que ce sujet est très important.

La bourgmestre Monique HERMES (CSV) ajoute en conclusion que la remarque de la conseillère Claire SERTZNIG (DP) sera prise en compte en ce sens.